



CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de séance du 8 Juillet 2016

Date de la convocation : 6 Juillet 2016 - Séance Extraordinaire : séance ouverte à 20 h 00, levée à 20 h 29

L'an 2016 et le 8 Juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de BRACCO Anne, Maire

Présents : Mme BRACCO Anne, Maire, Mmes : DUPONT Séverine, DUTHEIL Cécile, FERRU Nathalie, LE GARREC Valérie, THOMAS Sylvie, MM : BRUERE Louis-Vincent, CLAIRON Olivier, LANGE Jean-Jacques, SEIGNEURY Stéphane

Excusés : MM : JOLY Didier, LIENARD Franck, MORIN Laurent

Invitée : Mme MARCHET Corinne

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

⇒ M. BRUERE Louis-Vincent a été élu secrétaire de séance.

CATASTROPHES NATURELLES : SINISTRE AFFAISSEMENT Rue Jean Moulin : TRAVAUX D'URGENCE SUR RÉSEAUX ET ACCOTEMENT : 2016/060

Vu que le conseil municipal doit de nouveau être consulté puisque les critères ne sont pas respectés dans le devis de l'entreprise LEROY B sise 17 Rue de Maintenon 28130 YERMENONVILLE pour les travaux d'assainissement :

- Obligation de se mettre en conformité par un plan retrait amiante ↓ 3 150 € + Main d'œuvre
- Précision sur la remise en forme du talus (réglage GNT + Finition terre végétale) ⇒ non précisé
- Que le montant rectifié du devis ne dépasse pas celui de l'entreprise COLAS (19 476.57 € H.T) ; ↑ 14 779.59 € H.T
- Que les travaux soient effectués en URGENCE. ↓ Mi-Septembre 2016

Mme le Maire précise que dans le cadre des événements de grande ampleur survenus en Mai 2016 sur notre commune, puisque plusieurs routes ont été inondées, arbres tombés et affaissement de chaussée des travaux un dossier de demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été déposé au Cabinet du Préfet d'Eure-et-Loir. La reconnaissance de la commune de GAS en catastrophe naturelle est en cours de traitement auprès du Conseil des Ministres. Les plus gros dégâts concernent la rue Jean Moulin, où 20 mètres de talus se sont effondrés dans une cavité anthropique « marnière », entraînant la disparition de 50 mètres de réseaux (Eau pluviale et assainissement) et fragilisant la RD 324-9. Biens non assurés qui ne peuvent pas bénéficier de l'extension de garanties offerte par le CatNat, la commune ne percevra pas d'indemnités. Un dommage collatéral est à déplorer sur le mur de clôture de M. et Mme BATTESTI, qui est aujourd'hui en suspension.

Le Conseil Départemental a missionné la Société COLAS pour réparer la chaussée en urgence.

Les travaux de réfection des réseaux sont à entreprendre très rapidement, sachant que cette voie est toujours fermée.

Après avis du Maître d'œuvre – LUSITANO Ingénierie (2 rue du Moulin Neuf 28170 Theuvy Acheres) ;

Vu la délibération référence 2016-059 en date du 17 Juin 2016 et le diagnostic après le passage de la caméra par l'entreprise COLAS :

Vu le choix du Conseil Municipal du raccordement sur ouvrages existants Rue Jean MOULIN, plus récent.

Vu l'avis de la commission des travaux ;

Vu l'avis de la commission Eau et Assainissement ;

Ayant entendu son rapporteur et après avoir étudié les devis : COLAS- LEROY et EIFFAGE

⇒ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité DECIDE :**

- **DE RETENIR** le choix de création d'un tronçon de réseau d'eau usée avec reprise rue Jean MOULIN qui est plus récent :
 - l'entreprise SA EIFFAGE Route Ile de France-Centre sise 18 Rue du Président Kennedy BP 70074 28112 LUCÉ pour les travaux d'assainissement d'un montant de 16 440 H. soit 19 728 € T.T.C ;
- **DE DIRE** que cette dépense est inscrite au budget primitif du SERVICE ASSAINISSEMENT de la Commune de GAS M49, hors programme- chapitre 21 – article 21532 ;
- **DE SOLLICITER** auprès de l'agence de l'eau, Conseil Départemental et au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.) une aide et/ou subvention et/ou avance qui seront octroyées en fonction de la décision de classement :
 - En cas de non reconnaissance « BIENS NON ASSURÉS » absence d'indemnité d'assurance
 - En cas de reconnaissance « BIENS ASSURÉS » avec ou sans estimation
- **D'AUTORISER** Mme le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 h 24.

Le secrétaire de séance

Mme le Maire

Louis-Vincent BRUERE

Anne BRACCO

Vague de chaleur : les recommandations sanitaires du ministère



Alors que la France traverse un épisode de fortes chaleurs, le ministère des Affaires sociales et de la Santé rappelle que la plateforme téléphonique « *Canicule info service* » est accessible au 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe de 9 heures à 19 heures) afin de vous informer sur les recommandations sanitaires à suivre en cette période

“LE SAVIEZ-VOUS ?

Taille des haies. Interdiction du 1er avril au 31 juillet

L'obligation liée à la période d'entretien des haies est une obligation nouvelle à partir de 2015. En effet, le règlement du Parlement européen et du Conseil n° 1306/2013 du 17 décembre 2013 impose aux États membres de prendre une mesure sur « l'interdiction de tailler les haies et les arbres durant la période de reproduction et de nidification des oiseaux ».

La France a choisi la période suivante : du 1^{er} avril au 31 juillet (*JO Sénat*, 09.07.2015, question n° 16952).



Vie Culturelle et associative

- 18/09/2016 à 14 h 30 : concours de pétanque organisé par USG-section pétanque
- 24/09/2016 à 14 h 00 : tir au drapeau à la station USG organisé par USG-section tir à l'arc
- 15/10/2016 : repas des aînés
- 11/11/2016 : cérémonie du 11 Novembre
- 19/11/2016 : soirée beaujolais avec repas organisée par le comité des fêtes de GAS



Infos pratiques à l'école

☞ vous pouvez trouver tous les renseignements sur notre site internet

<http://www.gas-mairie.info>

- Rentrée scolaire le 1^{er} Septembre 2016 : les listes des fournitures scolaires <http://www.gas-mairie.info>
- Transports scolaires pour les écoles www.sivos-gallardon.com
- Accueils périscolaires www.cc-valdrouette.com
- Repas dans les écoles www.sivos-gallardon.com
- Spécial TAP (temps d'activités périscolaires) www.cc-valdrouette.com
- Accueils de loisirs www.cc-valdrouette.com

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE GAS

☎02.37.33.72.85 ou ✉ bibliotheque-gas@gmx.fr



RECHERCHE DES BENEVOLES A PARTIR DE SEPTEMBRE POUR AIDER DANS DE NOMBREUSES TACHES

Les bénévoles participent à la vie de la bibliothèque grâce à des activités variées

- Accueil des lecteurs
- Préparation des échanges de documents
- Recherche sur internet et choix de livres
- Rangement et classement
- Catalogage de nouveaux livres
- Couverture
- Animations ponctuelles (choix, préparation matérielle, organisation du déroulement, participation, rangement après l'animation)

Pourquoi
Pas VOUS ?

Vous pouvez vous rapprocher de la bibliothèque :

- Vous disposez d'un peu de temps
- Vous aimez transmettre le plaisir de la lecture
- Vous aimez le classement ou les travaux manuels
- Vous désirez vous impliquer dans la vie culturelle de votre commune
- Vous êtes à la recherche de contacts enrichissants
- Vous utilisez l'outil informatique (nous pouvons vous former et vous accompagner)

👉 N'hésitez pas à venir vous inscrire pour une ou plusieurs de ces activités en fonction de vos goûts personnels

Nous vous rappelons nos jours et horaires d'ouverture :

- Mardi de 16 h 15 à 17 h 15
- Mercredi de 16 h 00 à 18 h 00
- Samedi de 10 h 30 à 12 h 30

A bientôt
Les bénévoles